Note d'information et de veille

Impact de la crise du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Numéro 2 : mai 2020

Insécurité alimentaire et nutritionnelle fortement exacerbée par les mesures de gestion de la COVID-19

Rappel du contexte

Ce bulletin est réalisé par le Comité Technique du Cadre Harmonisé qui regroupe les experts des institutions et organisations suivantes ; ACF, CILSS, FAO, FEWS NET, FICR, GSU/IPC, JRC/UE, Oxfam, PAM, Save the Children International, UNICEF. La situation régionale décrite dans ce bulletin est donc établie sur la base des analyses des données fournies par 12 pays (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad et Togo).

Le suivi rapproché de la situation alimentaire et nutritionnelle dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 mis en place en avril 2020 s'est poursuivi durant le mois de mai 2020 en s'étendant à trois autres pays (Cap Vert, Ghana et Mauritanie).. Le bulletin traite des impacts des mesures prises par les pays sur le fonctionnement des infrastructures de santé, les marchés, la situation pastorale et les conditions de vie des ménages. Il fait également état des préparatifs de mise en œuvre du plan de riposte pour faire face à l'arrivée potentiellement imminente d'essaims de criquet pèlerin dans la région.

A la date du 31 mai 2020, 31 070 cas de COVID-19 ont été confirmés dans les douze pays de la région avec 13 125 guéris et 690 décès et 17 254 cas en traitement. Avec un léger allègement, la plupart des pays ont poursuivi la mise en œuvre des mesures de santé publique pour limiter la propagation de la pandémie : interdiction de grands rassemblements, couvre-feu, fermeture des écoles et des marchés, fermeture des frontières, confinement total ou partiel de la population, etc. Malgré l'assouplissement des mesures dans certains pays (ouverture progressive des marchés, réaménagement des horaires de couvre-feu, autorisations partielles de circulation intra-urbaine, etc.), les conditions de vie des ménages vulnérables et de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages continuent de se détériorer. En dépit d'une reprise progressive du fonctionnement normal des centres de santé dans la plupart des pays, la peur de contracter la maladie limite leur fréquentation. Les activités génératrices de revenus sont significativement limitées dans la majorité des pays.

En dépit de la disponibilité alimentaire relativement acceptable sur les marchés locaux, le maintien de la fermeture des marchés agricoles et de bétail dans certains pays entraine la hausse des prix des denrées de base mais aussi une légère reprise des prix des animaux et de certains produits agricoles de rente.

SOMMAIRE

Rappel du contexte	**1**
Situation sanitaire et nutritionnelle	**2**
Situation des marchés	**4**
Situation pastorale	**5**
Conditions de vie des ménages dans le contexte de Covid-19	**6**
Suivi du criquet pèlerin au Sahel et en Afrique de l'Ouest	**8**

Approche méthodologique : Sur le plan méthodologique, le Comité Technique du Cadre Harmonisé (CT-CH), mandaté par le RPCA, a mis en place un système de veille qui couvre les 17 pays de la région. Cet exercice, qui met le focus sur les impacts de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, est régulièrement fait avec les États à travers un ensemble d'indicateurs couvrant les principaux domaines pertinents de la sécurité alimentaire et nutritionnelle résumé dans le tableau 1 ci-dessous.

Le suivi concerne cinq principaux domaines : 1) santé et nutrition ; 2) Situation des marchés ; 3) situation pastorale ; 4) conditions de vie des ménages et 5) suivi de la menace acridienne. Des indicateurs de suivi ont été validés de manière consensuelle avec les pays. Pour chaque domaine, un seuil d'alerte a été défini afin de déclencher une mise à jour éventuelle des analyses du Cadre Harmonisé de mars 2020 ; cela devrait permettre une meilleure appréciation de la sévérité de la crise alimentaire et nutritionnelle et l'identification des populations les plus affectées. Ces informations servent à nourrir la prise de décision (Etat, OSC, ONGs, et PTF).

Situation de la pandémie

A la date du 31 Mai 2020, le bilan de la pandémie de la Covid-19 dans les douze pays sous revue, s'établit à 31 070 personnes testées positives dont 13 125 guéries, soit un taux global de guérison de 42%. Les pays les plus touchés, en terme de nombre de cas positifs confirmés, sont le Nigeria (10 162), le Ghana (8 070), la Guinée (3 706) et le Sénégal (3 645). Toutefois, les taux de létalité les plus élevées sont observées au Tchad (8,4%), au Niger (6,7%), au Burkina Faso (6,3%) et au Mali (6,1%). Globalement, le taux de létalité s'établit à 2,2%.

Pays	Décès	Taux de létalité
Benin	3	1.3%
Burkina Faso	53	6.3%
Capo Verda	4	0.9%
Ghana	36	0.4%
Guinée	23	0.6%
Mali	77	6.1%
Mauritanie	23	4.3%
Niger	64	6.7%
Nigeria	287	2.8%
Sénégal	42	1.2%
Tchad	65	8.4%
Togo	13	2.9%
TOTAL	**690**	**2.2%**

Source : https://github.com/CSSEGISandData/COVID-19/blob/master/csse_covid_19_data/csse_covid_19_daily_reports/05-25-2020.csv

Mesures de restriction : Des mesures de restriction de la mobilité des populations destinées à limiter la propagation de la pandémie se sont poursuivies même si celles-ci ont été assouplies dans certains pays (Burkina Faso, Niger par exemple). Dans plusieurs pays (Mali, au Tchad, au Togo, au Sénégal et certains Etats du Nigéria), l'état d'urgence instauré au début de la pandémie, demeure toujours en vigueur.

Fonctionnement des structures de santé : Sur neuf pays (Cabo Verde, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Togo, Tchad et Sénégal) ayant fourni des informations, on note globalement des perturbations du fonctionnement des centres de santé, notamment au Nigéria (Kaduna), où 10% à 100% des centres sont fermés, et au Niger dans la région de Tillabéry où le taux de fermeture se situe entre 20 à 40% dans deux départements (Ayorou et Bankilaré). Certains centres fonctionnent au ralenti ou à minima, avec des taux de 60% au Nigéria ; au Mali la proportion de centres fonctionnant à minima varie entre 2% à 40%. Au Burkina Faso, le taux de fermeture varie entre 2% et 28 % dans la région du Sahel. Ces fermetures sont pour la plupart des cas dues à l'insécurité civile qui prévaut dans ces zones.

Situation nutritionnelle

Mesures préventives contre la COVID-19 et nutritionnelles en faveur des enfants

Dans plusieurs pays (Mali, Nigéria, Sénégal, Togo) des formations ont été dispensées aux pourvoyeurs de soins aux enfants de moins de 2 ans sur l'alimentation des jeunes enfants dans le contexte de la COVID-19. Dans l'ensemble des pays, un dispositif de lavage de mains a été mis en place dans la plupart de centres de santé. Cependant la formation des agents de santé et communautaires sur la nutrition en contexte de la COVID-19 n'est pas effective dans tous les pays. La formation est en cours au Cabo Verde, Tchad, Togo et Sénégal. De même, des documents d'orientation et d'adaptation sur l'ANJE et sur la mise en œuvre des interventions nutritionnelles en contexte de la covid-19 ont été élaborés (par exemple au Niger).

Situation de la prise en charge de la malnutrition aiguë (MA)

La prise en charge de la MA se poursuit avec le protocole normal dans presque tous les pays sauf au Sénégal, au Niger, au Tchad et au Nigéria dans les Etats de Borno, Adamaoua et Yobé, où des protocoles modifiés ont été adoptés, sans que les pays n'en fournissent les détails. Au Niger, certaines interventions nutritionnelles à base communautaire ont été suspendues. Dans certains pays comme le Togo, le respect de la distanciation sociale est adopté lors des activités de prise en charge de la MAS.

Morbidité et admissions des enfants malnutris

Quant aux admissions d'enfants malnutris, les données récentes disponibles, font état de 74 083 enfants admis pour malnutrition aiguë sévère et 29 341 des cas malnutris modérés depuis le début de l'année 2020.

Pays	Nouvelles admissions MAS	Nouvelles admissions MAM
Nigeria	38765	4455
Ghana	307	0
Mali	11598	10259
Mauritanie	7200	NR
Sénégal	1287	3318
Tchad	2985	3562
Togo	1215	NR
Niger	13708	11897
Burkina Faso	7036	6109
Total	**84 101**	**39 600**

Source : Matrice de suivi remplie par les pays

Les données fournies par les pays font ressortir une situation de la morbidité établie du 1er au 26 mai 2020, un total 291 499 enfants de moins de 5 ans affectés par ces maladies dans la région (sans le Mali, la Mauritanie et le Burkina Faso).

Pays	Morbidité
Nigeria	41580
Ghana	121132
Mali	NR
Mauritanie	NR
Sénégal	97426
Tchad	NR
Togo	NR
Niger	31361
Burkina Faso	NR
Total	**291 499**

Recommandations

Poursuivre, et surtout accroître les investissements dans le renforcement des capacités des systèmes de santé afin de préserver les acquis du passé, mais aussi assurer des capacités mieux renforcées pour le futur :

- Accompagner les acteurs étatiques et non-étatiques sur le terrain pour réaliser les adaptations programmatiques nécessaires au maintien de l'offre de services nutritionnels préventifs et curatifs tout en limitant la propagation de l'épidémie ;

- Assurer la continuité des services essentiels de santé et de nutrition et veiller à ce que les structures de santé soient des endroits sûrs pour les prestataires de soins, les patients et les communautés. Pour ce faire, il est primordial de renforcer les équipements et les mesures de Prévention et Contrôle des infections (PCI) au niveau des structures de santé et au niveau communautaire.

Fonctionnement et animation des marchés

Situation des marchés en Mai 2020 : D'une manière générale, aucun pays n'a maintenu la fermeture de plus de 60% ses marchés agricoles alors que les marchées à bétail restent pour l'essentiel fermés. Toutefois, dans certaines zones ou régions du Nigéria, du Tchad et du Sénégal, 60% à 100% des marchés sont restés fermés en mai 2020.

Au Nigéria, 4 zones (Katsina Cenral, Plateau North, Plateau Central, Zamf Central) ont un taux de fermeture des marchés agricole et de bétail variant de 60% à 80%.

Au Tchad, la fermeture totale des marchés à bétail en mai a concerné huit régions (Dababa, Haraze Al Biar, Lac Iro, Am Djaras, Wadi Hawar, Kimiti et Fada) contre 29 en avril. Parmi ces régions, deux (Am Djaras et Wadi Hawar) ont également fermé leurs marchés agricoles à 80%.

Au Sénégal, Onze (11) régions (Bambey, Birkelane, Malem Hoddar, Medina yoro foulah, Dagana, Saint louis, Bakel, Koumpentoum, Tivaouane, Tambacounda) ont totalement fermé leurs marchés à bétail alors que le taux de fermeture des marchés agricoles dans les mêmes zones est de 55%.

Dans les autres pays (Bénin, Burkina Faso, Cap vert, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger et Togo), même si des perturbations de fonctionnement des marchés journaliers et hebdomadaires ont été signalées, aucune région n'a enregistré un taux de disfonctionnement supérieur à 60% pour les marchés agricoles et à bétail. Le niveau de fonctionnement des marchés agricoles et à bétail est illustré à travers les figures ci-dessous :

Disponibilité

La disponibilité des denrées alimentaires, quoi que globalement satisfaisante dans l'ensemble de la région, est en baisse dans la plupart des marchés par rapport à la situation habituelle. Cette baisse, pouvant atteindre 30 à 80%, est particulièrement marquée dans les départements de Bilma, de Bosso, de Ayorou au Niger, dans les Etats de Zamfara, du Plateau, de Katsina, de Kano, de Bauchi, de Jigawa au Nigeria et dans les préfectures de Barh-El-Gazal (Nord, Sud et Ouest), de Mayo-Boneye, de Ouara, de Biltine, de Lac Wey, de Kabbia, de Dodjé, de Assoungha, de Mont Illi et de Abdi au Tchad.

Prix des produits agricoles et denrées alimentaires

Comparativement au mois d'avril, les prix des principales denrées alimentaires de base ont connu une tendance globale à la hausse. Les prix les plus élevés (plus de 50% comparativement à la moyenne) sont toujours observés au Nigeria dans les États de l'Adamaoua, de Jigawa et de Kaduna et dans le département de Bilma au Niger. Il faut noter qu'en plus des autres États du Nord Nigeria, des hausses significatives de prix des denrées de base (comprises entre 25 et 50% comparativement à la moyenne) sont également observées dans les cercles de Banamba et de Ménaka au Mali, et dans les préfectures de Mamdi, de Wayi, de Fouli et de Kaya au Tchad.

Les prix des produits de rente et du bétail sont restés globalement stables comparativement au mois d'avril avec une légère tendance à la hausse dans certaines zones du Mali (pour le bétail), du Tchad (pour le sésame et le bétail) mais surtout au Nigeria (pour le niébé, l'arachide et le riz local). Par contre, dans les cercles de Banamba et de Kangaba au Mali, les préfectures du Am Djaras, de Wadi Hawar, de Fada et de Mourtcha au Tchad et les départements de Goudoumaria, de Maïné Soroa, de Tibiri, de Aguié et de Illéla au Niger, les prix des principaux produits de rente et du bétail connaissent des de baisse supérieures à 25%.

Globalement, les termes de l'échange sont restés toujours en défaveur des producteurs de cultures de rente et des éleveurs dans tous les pays mais avec une légère amélioration comparativement au mois d'avril. Les zones qui enregistrent les baisses les plus importantes (-50%) sont Goudoumaria au Niger, les Etats de Bauchi, Kaduna, Sokoto, Yobé et Zamfara au Nigeria, les cercles de Banamba et de Kangaba au Mali ; ce qui se traduit par une baisse importante du pouvoir d'achat chez les producteurs et les éleveurs de ces localités.

Les zones en situation d'alerte avec des prix des denrées alimentaires de base supérieurs à 50% par rapport à la normale et/ou une baisse de plus de 50% des prix des principaux produits de rente sont surtout au Nigeria dans les Etats de Bauchi, de Kaduna, de Sokoto, de Yobe et de Zamfara, et dans le cercle de Banamba au Mali. Quant aux zones à risque avec des variations entre 25-50%, elles sont localisées au Niger dans les départements de Maine Soroa, de Aguié, de Tibiri, de Goudoumaria et de illéla, au Mali dans les cercles de Sikasso, au Tchad dans les préfectures de Batha Ouest, de Fitri, de Mamdi, de Wayi, de Fouli, de Kaya, de Am Djaras, de Wadi Hawar, de Fada, de Mourtcha, au Benin dans les communes de Coufo et du Plateau et au Nigeria dans les Etats de Borno, de Jigawa et de Taraba.

Le tableau suivant résume, par pays analysés, le niveau de variation moyenne des prix des principales denrées, des principaux produits de rente et les changements dans les termes de l'échange.

Pays	Variations des prix des denrées de base	Variation des prix des produits de rente et du bétail	Variations des termes de l'échange
Bénin	3%	8%	7%
Burkina	-7%		
Cabo Verde	2%		
Ghana	9%	12%	8%
Mali	11%	10%	4%
Mauritanie	21%		
Niger	4%	-2%	-5%
Nigeria	31%	33%	4%
Sénégal	-5%		
Tchad	-1%	-3%	1%
Togo	-6%		

Niveaux de variation des prix par pays par rapport à la normale de la période.

Situation pastorale

Disponibilité de biomasse, accès aux pâturages, points d'eau et la transhumance

Comme rappelé lors de la première note d'information et de veille, bien avant le début de la pandémie de la COVID-19, le contexte sécuritaire et les conséquences des déficits de biomasse enregistrées en 2019 (à l'ouest du Sahel notamment) avaient entrainé une exacerbation des difficultés additionnelles pour les populations pastorales. Les données disponibles dans les pays de la zone CILSS indiquent une situation alarmante au Tchad, au Burkina Faso, au nord du Sénégal et au nord du Ghana. La situation est considérée comme une urgence dans certaines zones administratives du Nord Sénégal et à Tillabéry, Tahoua et Diffa au Niger (zones de conflits du Liptako Gourma et du Bassin du Lac Tchad). En plus de la crise sécuritaire, les filières pastorales et leurs acteurs demeurent toujours fortement impactés par les mesures additionnelles liées à gestion de la crise de la COVID-19.

Disponibilité de la biomasse et accès aux pâturages

La disponibilité de la biomasse fourragère est très limitée dans les pays du Sahel. Cette situation, normale en cette période de l'année, est exacerbée dans les zones de déficits fourragers du fait de la: i) pression animale résultant de la concentration du bétail dans certaines zones accessibles ii) dégradation due aux feux et les premières pluies enregistrées par endroit. Ces fortes concentrations animales affectent de nombreux troupeaux dont la survie dépend de l'accès à l'aliment, malheureusement peu disponible (dysfonctionnements de l'approvisionnement de certains marchés ; faible pouvoir d'achat des éleveurs ; limitation des déplacements entre zones rurales et urbaines).

Dans tous les pays sahéliens, les seuils d'alerte sur la disponibilité de biomasse sont atteints, avec des niveaux critiques dans le sud de la Mauritanie, le nord du Sénégal et au Tchad. Des cas d'urgence sont observés au Niger et au Sénégal. La disponibilité demeure globalement satisfaisante dans les pays côtiers.

L'accès au pâturage dans les zones pastorales est difficile dans les pays sahéliens. Des zones inaccessibles au-delà du seuil d'alarme de 75% sont observées au Tchad, au Niger, en Mauritanie, au Sénégal et au Nigeria.

Situation de la transhumance

La transhumance transfrontalière demeure fortement perturbée à cause de la fermeture des frontières par une grande partie des pays de l'Afrique de l'Ouest. Cette fermeture des frontières aggrave la concentration animale anormalement élevée dans les zones transfrontalières avec des risques zoo-sanitaires d'exacerbation des conflits.

La transhumance interne demeure aussi perturbée, notamment par les mesures de lutte contre Covid-19 (couvre-feu, limitation de déplacements inter-régionales). Elle est totalement interdite au Niger, dans certaines régions du Sénégal (Podor, Dagana, Tambacounda par exemple), du Tchad (Mamdi, Wayi, Fouli et Kaya), du Ghana (Northern, North East et Savannah notamment) et du Nigeria (Taraba, Sokoto, etc.), de même qu'entre les Wilayas en Mauritanie.

Le seuil d'alarme (transhumance interdite à plus de 90%) est atteint dans la majorité des pays sauf au Tchad, au Mali et au Togo.

Conclusion/recommandations :

La situation pastorale est globalement préoccupante. Les seuils d'alerte sur les indicateurs suivis (accès aux pâturages, disponibilité biomasse et transhumance) sont dépassés dans la plupart des pays à l'exception du Togo et du Cabo Verde. L'état d'embonpoint, jugé passable à médiocre pourrait aggraver les risques zoo-sanitaires redoutés avec les fortes concentrations animales dans des espaces réduits et notamment aux frontières

Si le démarrage précoce de la saison pluvieuse se confirmait, cela atténuerait la situation actuelle tendue. Toutefois, la facilitation des mouvements transfrontaliers pourrait d'une part faciliter le retour des troupeaux transhumants dans leurs territoires d'origine et d'autre part faciliter un meilleur accès aux pâturages, tout en limitant les tensions entre agriculteurs et éleveurs.

Conditions de vie des ménages dans le contexte de Covid-19

Activités génératrices de revenus, accès aux moyens de productions (Intrants et main d'œuvre)

Situation générale dans les 12 pays : les activités génératrices de revenus (petit commerce, travail occasionnel, vente de la main d'œuvre, etc.) sont perturbées dans la plupart des pays, exceptées au Burkina Faso, au Benin, au Ghana, au Mali et au Niger où les AGRs fonctionnent normalement de 70 à 90%. Les activités agricoles se déroulent normalement dans la grande majorité des pays. Globalement, l'accès aux intrants et à la main d'œuvre n'a pas été négativement impacté par les mesures de restriction face au COVID-19 sauf au Nigeria, au Sénégal et au Tchad. Sur le plan pastoral, la persistance de l'insécurité civile rend difficile l'accès aux ressources pastorales (pâturages et points d'eau) dans le bassin du Lac Tchad et la zone du Liptako-Gourma. La mobilité est fortement restreinte le long des frontières entre le Bénin-Niger et Burkina-Bénin.

Benin : au regard des indicateurs sur les activités génératrices de revenus et les activités agricoles, le pays est dans une situation classifiée normale selon le seuillage de cet indicateur. Cependant, certaines zones sont dans une situation plus favorable (85% normale et 15% limitée), notamment les départements de Zou et Collines, tandis que la situation est normale à hauteur de 90% à Atacora L'indicateur sur les activités génératrices de revenus n'a pas été rapporté au niveau des zones mais seulement au niveau national ce qui limite l'analyse.

Burkina Faso : les activités génératrices de revenu et activités agricoles se déroulent normalement dans près de 70% des 13 régions suivies au Burkina Faso. Toutefois approximativement 15% de ces régions (Est et Sahel) ont atteint le seuil d'alarme et 15% (Centre-Nord et Nord) sont en situation d'alerte en ce qui concerne les activités génératrices de revenus. En ce qui concerne les activités agricoles et l'accès aux moyens de production, la situation est normale sur l'ensemble des provinces. On peut observer en mai 2020 une amélioration considérable de la conduite des activités génératrices de revenus et celles des activités agricoles comparé au mois d'avril qui s'explique par l'allègement progressif des mesures de quarantaine au début du mois de mai 2020.

Cabo Verde : le pays n'a pas fourni de données chiffrées. Toutefois l'appréciation qualitative de la situation par le pays indique que la conduite des activités génératrices de revenus (petit commerce, vente de la main d'œuvre) est limitée dans les 9 régions du pays. Il en est de même pour la conduite des activités agricoles qui est appréciée à un niveau limite sur l'ensemble des régions du pays.

Ghana : les activités génératrices de revenus se déroulent normalement à l'exception de 10% des zones qui ont connu une perturbation suite aux mesures restrictives prises par les autorités pour contenir la propagation du virus. 9% des zones ont atteint le niveau d'alerte contre 1% alarme. Pour ce qui concerne les activités agricoles, la situation est normale sur l'ensemble des zones et les conditions d'accès aux moyens de production sont habituelles dans toutes les régions.

Guinée : les activités génératrices de revenus sont jugées limitées à très limées dans 50% des 37 zones suivies, tandis que les conditions des activités agricoles sont normales et conduites à plus de 80%. Il convient de signaler que les activités génératrices de revenus quotidiennes (petit commerce, vente de la main d'œuvre) se déroulent normalement dans 50% des zones du pays. Par contre l'absence d'AGR et des moyens de production agricoles dans les préfectures de Boffa et Boke respectivement à 25% et 30% indiquent une situation d'urgence qui mérite une attention particulière.

Mali : les activités génératrices de revenus sont conduites normalement dans 81% des 47 zones suivies en mai (sur 55 prévues). Il a été signalé 13% des zones en situation d'alerte, 6% en alarme.

Mauritanie : le pays n'a pas fourni de données chiffrées. Toutefois l'appréciation qualitative de la situation illustre que la conduite des activités génératrices de revenus (petit commerce, vente de la main d'œuvre) est limitée dans les 3 wilayas (Hodh El Charghi, Gorgol et Guidimakha) qui ont rapportés des données au cours du mois de mai.

Niger : sur les 75 départements et communes suivis, les résultats indiquent qu'au e plan national, les activités génératrices de revenu sont réalisées dans des conditions normales à 71%. Cependant, 11% et 20% des zones sont respectivement à un niveau alerte et alarme et aucune zone n'est dans une situation d'urgence. Les zones en situation d'alarme sont celles à accès limité (Ayorou, Banibangou, Bankilare, Nguiguimi, Torodi) et les communes urbaines de Zinder et Niamey. Pour les activités agricoles, elles sont dans les conditions normales à 78%. Toutefois, 3%, 18% et 1% des zones sont respectivement en situation alerte, alarme et urgence. Ces zones sont localisées principalement dans la région de Tahoua. En considérant à la fois les activités génératrices de revenu et celles agricole, 71% des zones sont en situation normales, 11% en alerte, 17% en alarme et 1% en situation d'urgence.

Nigéria : Les mesures de gestion de la pandémie continuent d'impacter négativement les activités économiques et plus particulièrement celles permettant aux pauvres de générer des revenus quotidiens dans les Etats du Nord et du centre du Nigéria. Les plus touchés sont les personnes à faible revenu et les petits commerçants dans le secteur formel et informel, en raison de l'incapacité des ménages les plus pauvres à répondre à leurs besoins alimentaires et non alimentaires. Sur l'ensemble des 17 Etats suivis, il a été observé que pour 36% des zones, les activités génératrices revenus sont très limitées (21%) ou en arrêt total (15%). Aussi, 31% des zones connaissent des activités limitées dans ces différents Etats. Il a été signalé des impacts négatifs sur les activités agricoles qui sont limités dans 30% des zones avec des difficultés plus accrues d'accès aux intrants et à la main d'œuvre local dans 16% des zones suivies, plus particulièrement dans les Etats de l'Adamawa, Borno, Benue, Zamfara, et Plateau.

Sénégal : la situation suivie concerne seulement trois départements (Mbake, Diourbel et Bambey). Les activités génératrices de revenus sont à 48% à des niveaux de conduite limitée et très limitée. La même tendance est également observée avec la conduite des activités agricoles notamment l'accès aux intrants et à la main d'œuvre.

Tchad Au niveau national, la situation concernant les AGR se présente comme suit : 17 zones sont dans une situation d'urgence, 16 en situation d'alarme, 6 alertes et aucune zone en situation normale. Il faut noter que sur les 70 zones identifiées, les données collectées sur les AGR n'ont concerné que 39. Sur le plan des activités agricoles, la situation se présente comme suit : 20 zones sont en situation d'urgence, 18 en situation d'alarme, aucune zone en situation d'alerte et 6 zones en dans des conditions habituelles. A ce niveau, les données collectées ont concerné 43 sur 70 départements.

Togo. Le Togo est en situation d'urgence en ce mois de mai pour ce qui concerne les moyens d'existence des populations. En effet, 20 % des ménages ont vu leurs activités génératrices de revenus complètement stoppées, 20% autres ont des activités très limitées, 50 % des activités limitées et 10% ont mènent des activités normalement. Seulement 10% des ménages réussissent à avoir un niveau d'activité génératrices de revenus normales pour la période. Au niveau des activités agricoles, 20 % des ménages font face à des difficultés d'accès aux intrants, à la main d'œuvre ou à la terre.

	Activités Génératrices de Revenus				Activités agricoles		
	Normale	Limitée	Très limité	Aucune	Normal	Accès limité aux intrants	Accès très limité ou pas aux intrants
Bénin	75%	10%	10%	5%	85%	10%	5%
Burkina Faso	69%	15	15%	0%	100%	0%	0%
Cabo Verde	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Ghana	90%	9%	1%	0%	100%	0%	0%
Guinée	50%	30%	20%	0%	90%	10%	0
Mali	91%	7%	2%	NA	NA	NA	NA
Mauritanie	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Niger	80%	14%	2%	0%	80%	11%	1%
Nigéria	33%	31%	21%	15%	54%	30%	16%
Sénégal	52%	35%	17%	0%	53%	42%	5%
Tchad	31%	33%	18%	16%	54%	27%	18%
Togo	10%	50%	20%	20%	80%	20%	0%

La situation du criquet pèlerin demeure calme au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Toutefois, eu égard à l'évolution actuelle de l'invasion acridienne en Afrique de l'Est, le risque de recevoir des essaims provenant de cette région, à partir du mois de juin devient de plus en plus probable. D'ores et déjà, les pays sahéliens concernés (Mali, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Sénégal et Tchad) s'attèlent, de concert avec leurs partenaires de la FAO et la CLCPRO, à mobiliser les ressources nécessaires pour renforcer les capacités de surveillance et d'intervention préconisées dans le cadre de la lutte contre le Criquet Pèlerin. A cet effet, les pays de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et la région disposent de plans d'urgence acridienne qui attendent d'être mis en œuvre.

Pour la mise en œuvre de ces plans, une réunion virtuelle tenue au cours de ce mois par la CLCPRO, a regroupé les directeurs des Unités Nationales de Lutte Antiacridienne (UNLA) des six pays membres du CILSS et de la CLCPRO en vue de définir les actions essentielles à mettre en œuvre urgemment dès le début du mois de juin. Les échanges ont porté notamment sur :

- l'activation des Plans nationaux d'Urgence Acridienne (PNUA);
- le plaidoyer auprès des partenaires financiers nationaux;
- la formation des prospecteurs;
- la mobilisation des équipes de prospection dès le 1er juin;
- la mobilisation rapide des kits Test-mate de Cholinestérase (ChE) pour le suivi des applicateurs;
- la mise à disposition des pesticides (notamment la triangulation des pesticides de l'Algérie et du Maroc vers le Tchad et le Niger);
- la réparation des dispositifs aériens nationaux en vue de la mobilisation des aéronefs dès début juin.

En outre, la CLCPRO est en contact régulier avec le siège de la FAO et le bureau de la sous-région FAO pour l'Afrique de l'Ouest en vue de solliciter leur appui pour le lancement des appels d'offre pour l'acquisition du matériel de prospection, des équipements de traitement et des pesticides.

Par ailleurs, le CILSS, à travers le Centre Régional AGRHYMET, est en train d'œuvrer à l'élaboration de produits de l'information météo-climatique afin d'accompagner les équipes opérationnelles des Etats membres dans la surveillance et la lutte.

Recommandations

Au regard du risque élevé d'intrusion des essaims du criquet pèlerin dans la région, les recommandations ci-après sont formulées :

- Renforcer la surveillance au niveau des pays de ligne de front ;
- Assurer la mise en place rapide des ressources mobilisées pour mettre en œuvre les opérations préconisées dans le cadre de la lutte antiacridienne ;
- Accélérer le renforcement des capacités des dispositifs de surveillance et d'intervention aux niveaux national et régional ;
- Poursuivre le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation davantage de ressources
- Renforcer la coordination régionale de la lutte contre le criquet pèlerin.

Mesures d'atténuation des impacts des mesures de gestion de la pandémie du COVID 19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

En plus des mesures sociales (allégement des factures d'eau et d'électricité des ménages vulnérables jusqu'en fin juin), les gouvernements de la région s'activent dans la mise en œuvre des opérations prévues dans les plans de réponses ou de riposte en faveur des populations vulnérables. Les actions concernent plusieurs domaines :

- Assistance alimentaire : on peut citer entre autres interventions, la distribution alimentaire gratuite de vivres, les actions de vivres contre travail ou argent et la vente des vivres qui ont concerné le Burkina Faso, le Cabo Verde, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad ;

- Protection ou du renforcement des moyens d'existence : les actions mises en œuvre concernent la distribution de kits de semences pluviales (cas du Niger), l'approvisionnement et la vente d'aliments pour bétail et volailles au Burkina Faso, au Cabo-Verde, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad. Par ailleurs, dans le cadre des préparatifs de la campagne agricole, la mise en place des intrants et matériels agricoles est en cours pour soutenir les productions agricoles ;

- Lutte contre la malnutrition : les interventions portent sur la distribution de suppléments alimentaires aux enfants et femmes enceintes et femmes allaitantes ainsi que la prise en charge des enfants malnutris aigus au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad.

Recommandations

La sécurisation des opérations d'assistance alimentaire demeure un vrai défi au regard des attaques fréquentes de convois humanitaires avec des pertes en vies humaines comme celle survenue au Centre-Nord du Burkina Faso. Face à la recrudescence de ces attaques isolées de terroristes, les gouvernements des pays touchés (Burkina, Mali, Niger, Nigeria et Tchad) sont invités à renforcer les dispositions sécuritaires dans les zones de conflits où la situation alimentaire est déjà préoccupante. Ils sont particulièrement exhortés à assurer le maximum de sécurité pour les opérations d'assistance alimentaire et humanitaire. Ces mêmes mesures de sécurisation des interventions dans les zones grégarigènes sont également requises de la part des gouvernements et de leurs partenaires en faveur des équipes en charge de la lutte contre le péril acridien dans ces mêmes zones de conflit.

Contact : Dr Issoufou Baoua, Expert Cadre Harmonisé, issoufou.baoua@cilss.int
CILSS/AGRHYMET, administration.agrhymet@cilss.int

Mise en page: UCID/AGRHYMET